

La Légion d'honneur encourage ses membres à l'action sociale

Longtemps en vase clos, la Société des membres de la Légion d'honneur subventionne des missions de solidarité et ouvre son patrimoine

C'est une vénérable dame, longtemps assoupie. Une institution cachée dans les dédales de l'hôtel des Invalides, dont la devise, « Honneur, patrie, solidarité », fait office de programme. Ceux qui ont le droit d'y adhérer ont tous été distingués par la Légion d'honneur, la plus haute décoration honorifique française. Cette année encore, certains des promus du 14-Juillet viendront rejoindre, s'ils en font la demande, les 55 000 adhérents de la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH).

Sous la présidence du général Hervé Gobilliard, l'association fondée en 1921 pour soutenir les légionnaires, souvent d'anciens soldats de la première guerre mondiale dans le besoin, a entrepris depuis trois ans de s'ouvrir à l'extérieur et de financer des projets à but social. Certes, la précipitation n'est pas dans les habitudes de la maison, ni la révolution d'ailleurs, mais, à petits pas, la mutation s'est enclenchée. « Les décorés de la Légion d'honneur ont un devoir vis-à-vis de la République », explique l'ancien chef de la force ONU à Sarajevo. La reconnaissance de la nation est le point de départ de nouvelles actions et non une fin en forme de consécration.

Signe de cette volonté d'ouverture, la SMLH a inscrit dans ses statuts une nouvelle mission. En plus du maintien du prestige de l'ordre et de l'entraide entre membres, elle encourage désormais ses légionnaires à s'investir dans des actions de solidarité au service de

la société. Le programme « L'honneur en action » permet aux sociétaires, seuls ou avec l'aide d'associations, de monter un projet. Un jury présidé par Xavier Emmanueli, fondateur du Samu social, en sélectionne une trentaine qui recevront chacune une aide financière de 5 000 euros au maximum. Lutte contre les dérives sectaires, insertion de jeunes apprentis issus de milieux défavorisés, soutien de personnes handicapées, aide à la mobilité en milieu rural... En trois ans, des initiatives très différentes ont été récompensées.

« Nous avons le devoir de ne pas déposer les armes, de nous soucier des nôtres mais aussi des autres »

Lucette Lacouture
retraîtée et légionnaire active

A 72 ans, Monique Pêche a été une des lauréates en 2012 et 2013 de « L'honneur en action ». Cette retraitée, engagée depuis toujours dans des associations et qui a reçu la Légion d'honneur à titre civil, a monté un projet avec l'organisation non gouvernementale Bibliodef autour de l'accès à la lecture.

Trois bons mois de démarches ont été nécessaires pour rassembler les partenaires, organiser la logistique, convaincre de la faisabilité du projet. Les efforts ont payé. Grâce à la subvention de 5 000 euros, 2 500 livres neufs ont

été achetés et distribués à des enfants de quartiers défavorisés de Montfermeil et Sevran, deux communes de Seine-Saint-Denis. Pour M^{me} Pêche, le virage « social » de la SMLH est une bonne chose. « Notre société ronronnait, reconnaît la septuagénaire. Les légionnaires doivent montrer qu'ils méritent leur décoration. »

Ancienne proviseure de lycée, Lucette Lacouture, 86 ans, fait aussi partie de ces légionnaires actifs. « Je n'ai pas reçu la Légion d'honneur pour simplement l'accrocher à ma boutonnière et m'enfler », explique cette retraitée, qui a reçu la prestigieuse décoration à 50 ans pour son action auprès des jeunes. L'âge n'a pas entamé son engagement. En 2013, son projet « La science » a été primé et elle est prête à repartir sur une nouvelle action. « Nous avons le devoir de ne pas déposer les armes, de nous soucier des nôtres mais aussi des autres », considère M^{me} Lacouture.

Fortement encouragée par le général Gobilliard, la fibre de l'engagement demeure encore l'affaire de peu de sociétaires. 10 % d'entre eux seulement participent aux actions de « L'honneur en action ». « Certains s'impliquent dans des actions de solidarité en dehors de la SMLH », excuse son président, qui espère néanmoins que ce dépoussiérage suscitera des vocations, mais aussi un regain d'intérêt pour son association. Le général compte aussi sur cette ouverture pour capter de nouveaux membres. 92 500 citoyens, civils ou militaires sont aujourd'hui détenteurs de la précieuse médaille. Seuls un peu plus de la moitié (55 000) appartiennent à la SMLH. La société est aussi ouverte aux veuves et orphelins de légionnaires.

L'ouverture vers l'extérieur est aussi un moyen d'assurer l'équilibre financier de l'association. La SMLH ne reçoit aucune subvention de l'Etat. Ses ressources proviennent des cotisations, des bénéfices de manifestations organisées, de dons, voire de legs des sociétaires. Les trois quarts de son budget (9 millions d'euros annuels) sont consacrés au financement d'action d'entraide envers les membres. Le programme « L'honneur en action » est, lui, financé grâce au

l'écrivain Jean d'Ormesson sont les trois grand-croix de cette promotion. Les journalistes Jean-Pierre Elkabbach et Gérard Holtz sont promus respectivement commandeur et chevalier. Dans cette liste, on trouve encore le cinéaste Régis Wargnier, l'ancien président de l'UDI Jean-Louis Borloo, promu chevalier. Le procureur de la République de Paris François Molins est nommé officier, le magistrat Eric de Montgolfier est fait chevalier et le politologue Jérôme Jaffré devient officier.

L'institutrice d'Albi dans la promotion du 14-Juillet

457 chevaliers, 73 officiers, 22 commandeurs, 5 grands officiers et 3 grand-croix : la promotion de la Légion d'honneur du 14-Juillet compte 560 personnes... plus une nomination à titre exceptionnel. L'institutrice Fabienne Terral-Calmès, poignardée à mort le 4 juillet à Albi, dans sa classe, par une mère d'élève, figure en effet parmi les décorés. L'infirmière militaire Geneviève de Galard, surnommée « l'ange de Dien Bien Phu », l'ancien PDG d'EDF Marcel Boiteux, apôtre du nucléaire, et



Le château du Val, à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), accueille toujours huit légionnaires résidents permanents mais s'ouvre désormais aux touristes. MAGALI COROUGE/DOCUMENTOGRAPHY POUR « LE MONDE »

mécénat d'entreprises. Total, Dassault Aviation, les laboratoires Ipsen, Bouygues et la Fondation EDF assurent les 150 000 euros par an dévolus à ce projet.

Depuis peu, la SMLH valorise aussi son patrimoine, notamment le château du Val, une ancienne demeure royale du XVII^e siècle, situé dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines). Reçu grâce à un legs, le domaine s'étend sur 3,5 hectares. Longtemps ce petit bijou a été réservé aux sociétaires qui pouvaient venir y faire des séjours ou louer le lieu pour des mariages, repas de famille et autres réceptions. Le site accueillait aussi des résidents permanents qui

vivaient dans une aile réservée du château. Jusqu'à 80 pensionnaires ont profité du cadre exceptionnel de ce « foyer logement », en échange d'une contribution variable selon leurs revenus. Ils ne sont plus que huit, âgés de 80 à 100 ans.

Sergio Soldini, un ancien de la Légion étrangère, dirige le domaine depuis trois ans. Enfant d'hôteliers, ce Suisse-Italien d'origine a connu après sa carrière militaire plusieurs expériences professionnelles dans le secteur de la restauration collective. Mission lui a été donnée de faire tourner le domaine et d'en assurer la pérennité en l'ouvrant au public. « On y va petit à petit », assure M. Soldini. Il vaut

mieux être prudent, on se forme à un nouveau métier. »

Pour l'instant, la publicité pour le château se borne à des encarts dans le petit journal de Saint-Germain-en-Laye. La réservation des 35 chambres n'est possible que par le site Internet de réservations hôtelières Booking.com. Les tarifs sont accessibles, pour une catégorie trois étoiles, autour de 95 euros pour une chambre double. A ce prix-là, les hôtes peuvent dormir dans des lits à baldaquin dont certains portent encore, discrètement gravée dans le bois, l'étoile à cinq rayons doubles du prestigieux ordre. ■

CATHERINE ROLLOT